

## Règlement de la 9<sup>e</sup> édition de la Course du Fort'iche

### Article 1 ORGANISATION

Les Fort'iches du Lauragais, section course à pied de l'Association Sportive Ayguesvivoise, organisent « La Course du Fort'iche » le samedi 06 septembre 2025. Les départs de la marche et des courses se feront au niveau du terrain de rugby du complexe sportif d'Ayguévives, allée Des Droits De L'Homme Et Du Citoyen.

- 7h00 – 8h30 : remise des dossards au gymnase (avec possibilité d'inscription sur place),
- 9h00 : départ simultané des 2 courses, l'Amadou (5 km, 60m D+) et La Bosse (11 km, 180m D+),
- 9h05 : départ de la marche, la Côte des Poules (4 km, 40m D+),
- 10h30 : podium des 2 courses 5 km et 11 km,
- 10h45 : courses jeunes, 1.5 km et 3 km (sans D+) - voir détails à l'Article 14,
- 11h30 : animation enfants, éveil ludique à l'athlétisme - voir détails à l'Article 15.

### Article 2 FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler la manifestation sans remboursement.

### Article 3 PARCOURS

La Côte des Poules (marche 4 km, 40m D+), L'Amadou (course 5 km, 60m D+) et La Bosse (course 11 km, 180m D+) empruntent un parcours nature (routes, chemins). Certaines portions sont privées, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course. Tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Seuls les participants inscrits et portant un dossard peuvent participer aux courses et à la marche. Les deux courses ne sont pas ouvertes aux marcheurs et canicross.

Sur la marche, les poussettes et porte-bébés sont autorisés. Les chiens sont tolérés mais doivent être tenus en laisse.

### Article 4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement pour la marche et les courses 5 km / 11 km se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, lors du retrait des dossards (la veille et le jour de la course). L'organisation ne gère pas de liste d'attente.

Le montant de l'inscription est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 3€ pour la marche 4 km, de 6€ pour le 5 km et de 12€ pour le 11 km.

La marche et les courses sont ouvertes en fonction de l'âge du participant au 31 décembre 2025. Les catégories FFA sont celles de l'année 2026 (du 1<sup>er</sup> sept. 25 au 31 août 26). Pour les mineurs, l'inscription doit être signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale.

<b>Parcours</b>	<b>Catégories FFA autorisées (mineurs)</b>	<b>Années de naissance autorisées</b>
<b>La Côte des Poules</b> (Marche 4 km, 40m D+)	Non Applicable (marche)	Années 2022 et avant
<b>L'Amadou</b> (Course 5 km, 60m D+)	U16 / Minimes U18 / Cadets	Années 2012 et avant
<b>La Bosse</b> (Course 11 km, 180m D+)	U18 / Cadets	Années 2010 et avant

## **Article 5 DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Pour les 2 courses 5 km et 11 km, tout participant est soumis à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

*Note : toutes licences autres que les licences FFA ne sont pas acceptées, y compris les licences FF Triathlon. Les licences étrangères ne sont pas non plus acceptées.*

- OU, pour les participants majeurs le jour de la course, d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé), en cours de validité à la date de la manifestation. Les personnes inscrites devront se connecter, dans les trois mois précédant la compétition (à partir du 06 juin 2025), à la plateforme web dédiée mise en place par la FFA : <https://pps.athle.fr> et y suivre les différentes étapes destinées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

*Note : le certificat médical n'est plus accepté.*

- OU, pour les participants mineurs le jour de la course, avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur avec un représentant légal : [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf).

### **POUR LES ATHLÈTES MINEURS : QUESTIONNAIRE SANTÉ ET AUTORITÉ PARENTALE**

Conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai), la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire pour les personnes mineures. Désormais, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur, dont le contenu a été fixé par un arrêté du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès des organisateurs que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour la marche 4 km, aucun document n'est nécessaire : ni licence FFA, ni PPS, ni questionnaire de santé.

## **Article 6 DOSSARDS**

Le nombre maximum de dossards attribué pour la marche 4 km et les 2 courses 5 km / 11 km sera limité à 500. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de dossards par marche et courses en fonction de l'affluence toujours dans la limite de 500 dossards.

Le dossard fourni doit impérativement être porté à l'avant par tous les marcheurs ou coureurs de manière visible.

Le retrait des dossards s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguésvives : la veille de la course (vendredi de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h et 8h30).

Tout dossard est nominatif et personnel. Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne. L'organisation ne gère pas d'échange de dossards.

## **Article 7 SÉCURITÉ**

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Malgré tout, la circulation n'étant pas coupée, la plus grande prudence est requise sur les portions empruntant les voies de circulation. Aucun véhicule avec ou sans moteur (y compris électrique) ne sera autorisé à accompagner les coureurs pendant la course. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Une assistance médicale sera assurée avec un poste de secours au niveau de la zone de départ/arrivée de la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

### **Article 8 RAVITAILLEMENTS**

La marche et les courses sont proposées sur le principe de semi-autonomie, c'est à dire la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement.

Des postes de ravitaillement (liquide et solide) sont prévus sur les circuits : 3,5 km pour l'Amadou ; 3,5 km, 5,5 km et 9,5 km pour la Bosse. Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée (liquide et solide). Pour la marche 4 km, seul un ravitaillement est prévu à l'arrivée (liquide et solide), il n'y a pas de ravitaillement intermédiaire.

Les gobelets à usage unique sont limités sur les zones de ravitaillements. Il est donc demandé aux participants de prévoir leur gobelet ou leur eco-cup personnel.

### **Article 9 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **Article 10 DROIT A L'IMAGE**

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation, sur le territoire français et sur son site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) », sur la page Facebook « Les Fort'iches du Lauragais » et sur le compte Instagram « fortiches31 » (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

### **Article 11 CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs pour les 2 courses natures (5 km et 11 km). Le départ est commun à tous les participants, qui doivent mettre en place la puce de chronométrage conformément au besoin, sous peine de ne pas être classés. La puce de chronométrage devra être rendue à la fin de la course par tous les concurrents.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 2 courses natures (5 km et 11 km), les 3 premiers masculins et féminins de la course. Il n'y a pas de classement par catégorie d'âges. La remise des récompenses s'effectuera sur le lieu d'arrivée, avant les courses enfants, à 10h30.

Pour la marche 4 km, il n'y a ni chronométrage, ni classement, ni récompense.

### **Article 12 DOTATION**

Une dotation est offerte aux inscrits des 2 courses natures (5 km et 11 km), en plus de la remise des dossards.

Il n'y a pas de dotation pour la marche 4 km.

### **Article 13 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Tout manquement à cette consigne pourra entraîner l'exclusion de la marche ou de la course.

#### **Article 14 COURSES JEUNES**

Le départ des courses jeunes 1.5 km et 3 km sera donné à 10h45 avec un départ différé. Une boucle sécurisée de 1.5 km, à parcourir 1 ou 2 fois, sera organisée autour du complexe sportif. Aucune personne ne sera autorisée à accompagner les participants pendant la course. Les courses se feront en semi-autonomie, un ravitaillement complet (liquide et solide) sera proposé à la fin des courses.

Le montant de l'inscription est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 2€ pour le 1.5 km et 2€ pour le 3 km. Les inscriptions et le paiement se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguesvives la veille de la course (vendredi de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h et 10h30).

Le nombre de participants par course est limité à 50 pour le 1.5 km et à 50 pour le 3 km. Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge au 31 décembre 2025. Les catégories FFA sont celles de l'année 2026 (du 1<sup>er</sup> sept. 25 au 31 août 26).

<b>Course</b>	<b>Catégories FFA autorisées</b>	<b>Années de naissance autorisées</b>
<b>Course de 1.5 km (sans D+)</b>	U12 / Poussins	Années 2015 et 2016
<b>Course de 3 km (sans D+)</b>	U14 / Benjamins	Années 2013 et 2014

Les courses de 1.5 km et 3 km ne sont pas chronométrées. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible sur le devant du corps. Les trois 1<sup>ères</sup> filles et les trois 1<sup>ers</sup> garçons seront récompensés.

Toute inscription devra être complétée et signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale. Celle-ci doit attester qu'elle a, avec le participant mineur, renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur : [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf).

#### **Article 15 ANIMATION ENFANTS**

L'animation ludique d'éveil à l'athlétisme aura lieu à 11h30. Un parcours d'obstacles sur la piste d'athlétisme et sur le terrain de rugby sera proposé. Les enfants pourront être accompagnés par plusieurs adultes qui se déplaceront à pied.

L'inscription est gratuite pour l'animation ludique. Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguesvives la veille de la course (vendredi de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (samedi entre 7h et 11h).

Le nombre de participants est limité à 150. L'animation est ouverte en fonction de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2025. Les catégories FFA sont celles de l'année 2026 (du 1<sup>er</sup> sept. 25 au 31 août 26).

<b>Course</b>	<b>Catégories FFA autorisées</b>	<b>Années de naissance autorisées</b>
<b>Animation ludique d'éveil à l'athlétisme</b>	Baby Athlé Éveil Athlétique	Années 2017 ou après

L'animation enfants n'est pas chronométrée. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible par l'enfant. Toute inscription devra être complétée et signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale. Aucun questionnaire de santé ni certificat médical n'est nécessaire.

#### **Article 16 CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS**

Pour toutes informations, il est possible d'envoyer un mail à « [lesfortichedulauragais@gmail.com](mailto:lesfortichedulauragais@gmail.com) », un message sur la page Facebook « Les Fortiches du Lauragais » ou sur le compte Instagram « fortiches31 ». Des renseignements pratiques sur la course sont aussi disponibles sur le site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) ».